



Plan d'Aménagement Local (PAL)

PLAN DE ZONES (PZ)  
DU VILLAGE LE FUET

Echelle 1:1'000

N° plan	3164-002		Format		60 x 108 cm	
	Date	Réf.	Point	Destin	Conte	Conte
ATBSA	24.07.2014	EPF 2	MMB	JH	MMB	MMB
	05.03.2015	DP	MMB	JH	MMB	MMB
NATURA	24.02.2015	AM	MMB	LF	MMB	MMB
	10.03.2015	APP	MMB	AB	MMB	MMB

INDICATIONS RELATIVES A L'APPROBATION (ZRM)

Information et participation de la population (199) du 29.05 au 21.06.2013  
 Examen préalable cantonal (ZP) du 28.11.2013  
 Publication dans la feuille officielle du Jura bernois (ZO8) des 14 et 21.01.2015  
 Publication dans la feuille officielle d'avis du District de Moudon (FZADAV) des 14 et 21.01.2015  
 Dépôt public (DP) du 15.01 au 16.02.2015

Opposition liquidée : 0  
 Opposition non liquidée : 0  
 Réserve de droit : 0

Arrêté par le Conseil Municipal Saicourt - Le Fuet, le 03.03.2015

Adopté par l'Assemblée Municipale à l'unanimité (76 oui, sans voix contraires) Saicourt - Le Fuet, le 03.03.2015

Au nom de la Commune Municipale de Saicourt  
 Nicolas GERBER

La Secrétaire Municipale  
 Patricia RABOZ

Les indications ci-dessus sont certifiées exactes, la Secrétaire Municipale  
 Saicourt - Le Fuet

Approuvé par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT)  
 en date du 25.09.2015

Limites de forêt faisant l'objet d'une approbation par l'Office des Forêts du Canton de Berne (OFCA)  
 en date du 24.07.2015

Légende:

Éléments prescrits

Zones bâties / Zones à bâtir:

- Zone "Village Ancien"
- Zone d'habitation 2
- Zone d'habitation 3
- Zone Mixte
- Zone d'activités
- Zone affectée à des Besoins Publics
- Zone destinée aux installations de Sports et de Loisirs

Autres zones:

- Zone de Verdure

Périmètres:

- Zone à Planification Obligatoire
- Zone régie par des prescriptions spéciales
- Zone de verges protégé
- Périmètre de Protection Archéologique
- Degrés de Sensibilité au bruit (art. 43 OPB)

"Objets" culturels / naturels:

- Fontaine (FH)
- Objet botanique protégé (OB)
- Limite de forêt, faisant l'objet d'une approbation 10, article 2 LFO
- - - Alignement forestier (art. 34a COFO)

Éléments indicatifs

"Objets" culturels / naturels:

- Monuments signes de protection
- Monuments signes de conservation
- Cours d'eau à ciel ouvert
- Cours d'eau enterré

Localisation

